



## INTRODUCTION

Les Pays les Moins Avancés (PMA) constituent le groupe de pays les plus pauvres et les plus faibles au sein de la communauté internationale. Leur développement économique et social constitue un défi immense non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour la communauté internationale.

Les PMA se caractérisent par de nombreuses faiblesses et contraintes telles que :

- des capacités humaines, institutionnelles et productives limitées ;
- une forte vulnérabilité aux chocs économiques extérieurs, aux catastrophes naturelles et autres, et aux maladies transmissibles ;
- un accès limité à l'éducation, à la santé et à d'autres services sociaux ;
- une faiblesse des infrastructures ;
- un insuffisant accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Troisième Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés tenue du 14 au 20 mai 2001 à Bruxelles, a permis d'élaborer et d'adopter un programme d'actions en faveur de ces pays pour la décennie 2001-2010. Ce programme d'actions s'articule autour de sept (7) engagements fondamentaux et propose des politiques et des mesures que les PMA, d'un côté et leurs partenaires au développement, de l'autre, doivent mettre en œuvre pour :

- inverser les tendances citées supra et promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable des pays pauvres ;
- réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de la faim d'ici 2015 ;
- faciliter l'intégration des PMA dans l'économie mondiale.

Le Bénin, à l'instar de tous les PMA, se trouve confronté à l'insuffisance des ressources financières en vue de faire face à ses engagements. Il subit également la baisse tendancielle des prix des produits de base, les obstacles liés au commerce et à l'accès aux marchés internationaux, etc.

C'est dans cet environnement peu viable, et pour mettre en application les engagements contenus dans le Programme d'actions susvisé, que le Bénin a entrepris un vaste chantier de réformes structurelles essentielles.

Le présent Rapport met en exergue les efforts réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'actions, engagement par engagement, au cours de l'année 2005.

## **1- PRESENTATION DU BENIN**

Le présent chapitre présente la République du Bénin, tant du point de vue de ses ressources physiques que humaines.

### **1.1- Localisation**

La République du Bénin est un pays de l'Afrique de l'Ouest située dans la zone intertropicale, entre 6° 10' et 12° 25' de latitude Nord. Elle couvre une superficie de 114.763 km<sup>2</sup> et est limitée au Nord par la République du Niger, au Nord-ouest par le Burkina Faso, à l'Est par la République Fédérale du Nigeria, à l'Ouest par la République du Togo et au Sud par l'Océan Atlantique.

Elle se présente sous forme d'une longue bande de terre mesurant environ 700 km du Golfe du Bénin (Sud) aux rives du fleuve Niger (Nord). Sa façade maritime est de 125 km sur la côte Atlantique, mais sa plus grande largeur atteint 325 km au niveau de la latitude de Natitingou au Nord.

### **1.2- Milieu physique**

Le Bénin présente un relief peu accidenté et régulièrement étagé du sud au nord. Avec une altitude moyenne de 200 mètres, variant de 10 à 20 m d'altitude niveau la zone côtière basse à 800 m sur la Chaîne pittoresque de l'Atacora, située dans le Nord-Ouest du Bénin, qui se prolonge au Togo, au Ghana et au Niger.

Par sa situation en latitude, le Bénin appartient au système climatique de l'Afrique de l'Ouest, dont la caractéristique majeure est l'alternance de la mousson, vent d'Ouest venant de l'océan (saison des pluies) et de l'harmattan, vent sec venant de Sahara (saison sèche).

En dépit de sa position géographique apparemment favorable, le Bénin n'est pas un pays forestier à l'instar de certains pays côtiers comme le Nigeria et le Ghana. Cependant, l'ensemble du territoire est couvert à environ 65% par une végétation arborée qui s'amenuise dangereusement d'année en année, malgré la richesse hydrologique dont jouit le pays.

### **1.3- Milieu humain**

Le Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGHP 3) du Bénin de février 2002 a permis de dénombrer une population résidente de 6.769.914 habitants dont 3.485.975 femmes et 3 284 119 hommes. Du premier au troisième recensement général de la population, soit en l'espace de vingt trois ans, la population du Bénin a doublé en effectif passant de 3 331 210 habitants en 1979 à 6 769 914 habitants en 2002, ce qui correspondrait à un taux annuel d'accroissement inter-censitaire de 2,84% entre 1979-1992 et 3,25 % de 1992-2002.

## **I- ENGAGEMENT N°1 : Encourager une action axée sur la Population**

Le développement en tant qu'une notion dynamique permettant le passage d'un état insatisfait à une situation structurelle améliorée impose des conditions. C'est dire le processus de développement est progressif et les performances enregistrées méritent constamment des améliorations au regard de l'évolution économique, sociale, technologique et politique. L'homme étant en amont et aval du développement, il est important que les richesses produites contribuent à l'investissement tant matériel qu'humain pour son mieux être et son épanouissement.

### **1.1- Dynamique de la population**

La population du Bénin est estimée à 6.759.914 habitants en 2002 avec un taux d'accroissement moyen annuel de 3,25% entre 1992 et 2002. Le maintien de ce rythme de croissance suppose en 2004 une population de 7.217.109 habitants. La densité moyenne avoisine 58,8 habitants au km<sup>2</sup>. Comme tous les pays en développement, la population du Bénin demeure jeune (48% de la population ont moins de 15 ans) et à dominance féminine (51,5%).

En ce qui concerne la dynamique démographique, trois facteurs essentiels sont à la base de l'évolution de la population : la fécondité, la mortalité et les migrations. Ces facteurs sont mal connus bien que des recensements montrent la présence d'une forte communauté étrangère au Bénin et de nombreux béninois à l'étranger.

Selon le RGPH-3 de l'année 2002, sur 10 personnes rentrées au Bénin au cours des cinq dernières années précédant le recensement, 5 sont des étrangers et 5 sont des béninois de retour. La population béninoise se caractérise aussi une fécondité élevée et une mortalité elle-même élevée mais en baisse.

Au cours de l'année 2004, les activités de santé de la femme et particulièrement, la santé de la mère ont été renforcées. En effet, le taux de mortalité maternelle demeure assez élevé et les risques de décès dus à la maternité importants. Les complications de la grossesse et de l'accouchement constituent dans notre pays les premières causes de décès chez les femmes de 15 à 45 ans c'est à dire « les femmes en âge de procréer. »

Cette propension à la forte fécondité, est soutenue par les maternités précoces, les accouchements rapprochés, la faible prévalence contraceptive et à la grande multiparité (l'indice synthétique de fécondité est estimé à 5,38 enfants en moyenne par femmes en 2004). De même, le rapprochement entre les taux bruts de natalité et de mortalité montre que la population béninoise croît chaque année de 3,2% ce qui correspond à un temps de doublement de l'effectif de l'ordre de 23 ans. On note aussi que les adolescentes de 10 à 20 ans contribuent pour 12% à la fécondité totale.

Quant à la mortalité, les différents politiques et programmes ont permis de réduire globalement les taux bruts de mortalité qui sont passés de 15,6 pour mille en 1992 à 12,27 pour mille en 2002 pour s'établir à 10,8 pour mille en 2004. Ce gain a fait passer l'espérance de vie de 54 ans en 1992 à 59,7 ans en 2004. Dans la même

période, le taux de mortalité infantile a baissé de 8 points pour l'ensemble de la population et le taux de mortalité maternelle est établi à 473 décès pour 100.000 naissances vivantes contre 474,4 en 2002.

Face à cette évolution galopante de la population l'analyse des conséquences à moyen et long termes invite l'Etat à veiller à ce que le niveau et la répartition des dépenses sociales assure l'accès de ces services à une large majorité de cette population notamment dans l'éducation et la formation, la mise en place des infrastructures scolaires et sanitaires ainsi que la promotion de la sécurité alimentaire.

## 1.2- Evolution du PIB

Au Bénin, l'évolution du PIB est appréhendée à travers trois secteurs productifs que sont le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire. Elle s'analysera en faisant ressortir la contribution des secteurs d'activités précités.

Le tableau suivant établi à partir des données des comptes nationaux (INSAE) traduit l'évolution du PIB et sa répartition par secteurs au cours des quatre dernières années.

**Tableau 1 : Evolution du PIB et contribution de chaque secteur**

Années		2001	2002	2003	2004
PIB (en milliards de FCFA)		855,9	893,7	928,4	959,8
Taux de croissance (réel) (%)		6,2	4,4	3,9	3,4
Contribution des secteurs d'activités (en milliard de FCFA)	primaire	334,8	343,0	350,7	
	Secondaire	125,1	134,6	138,3	
	tertiaire	396,0	416,1	439,4	

**Source** : Tableau établi à partir des données des comptes nationaux (INSAE)

L'analyse du tableau montre une économie béninoise dominée par des activités de services à faible productivité influencée par l'environnement régional et international.

Le secteur primaire a longtemps constitué le poumon de l'économie. Il contribue pour une large part à la formation du produit intérieur brut : 37,1% entre 1994 et 1999. Aujourd'hui, il constitue un facteur de fragilisation de l'économie nationale en laissant au tertiaire la première place dans la contribution à la formation du PIB. Parmi les branches les plus dynamiques de ce secteur, on cite le commerce, les transports, les banques les assurances et les autres services. A ce niveau, le développement des activités commerciales répond à la préoccupation d'exploitation des opportunités qu'offre le marché nigérian. L'on peut ainsi comprendre que toute mesure restrictive prise par le Nigeria engendre une contre performance.

En revanche, le secteur secondaire demeure embryonnaire et constitue le maillon le plus faible de l'économie nationale.

Au total, la situation économique est caractérisée par une croissance de 3,4 % en 2004 contre 3,9 en 2003 soit un recul de 0,5 point.

Cette contre performance en matière de croissance reste imputable pour une large part aux secteurs primaire et secondaire qui éprouvent des difficultés à s'imposer dans un environnement régional appelé à leur offrir des opportunités d'épanouissement. Cette léthargie que connaissent les différents secteurs d'activités est liée à plusieurs facteurs dont le manque de suivi conséquent dans l'application des stratégies définies, la mauvaise orientation de la politique industrielle, le développement très poussé de l'informel, l'invasion de produits extérieurs et les efforts limités en matière d'épargne à long terme.

La conjugaison de ces facteurs négatifs conduit à un niveau d'investissement faible par rapport aux besoins du pays. On en conclut que la situation économique de l'année 2004 est caractérisée par une baisse du chiffre d'affaires des entreprises industrielles et commerciales et un ralentissement des investissements. Le taux de croissance de 3,9% du PIB en 2003 n'a pas permis à l'économie de connaître en 2004 la reprise des activités espérées du fait de la baisse de la production agricole et du ralentissement des activités au niveau du secteur secondaire.

## **ENGAGEMENT N°2 : ETAT DE GOUVERNANCE AU BENIN**

La gouvernance, un pilier du Développement Humain Durable (DHD) est définie par le PNUD comme "l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative pour gérer les affaires du pays à tous les niveaux". Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) est le principal cadre de référence de la stratégie du gouvernement pour la promotion de la gouvernance. Le DSRP est conçu afin de consolider les acquis et de renforcer la démocratie participative. Le rapport d'avancement du DSRP édition 2004 a été validé le 5 août 2005. Dans ce rapport, la situation de la gouvernance et des capacités institutionnelles en 2004 est abordée à travers douze indicateurs. Cette évaluation ouvre des pistes de réflexion pour une réorientation des axes stratégiques de la deuxième génération du DSRP en préparation.

De nombreux gouvernements de pays en développement se sont employés à améliorer la gouvernance des affaires publiques. Le Gouvernement du Bénin, en tant que coordinateur du groupe des Pays les Moins Avancés (PMA) aux Nations Unies, n'est pas resté en marge de cette option. Dans cette partie du Rapport annuel, l'analyse du profil de gouvernance au Bénin va s'articuler autour de trois axes qui constituent les principaux indicateurs retenus par la CEA (2000), pour mesurer et suivre les progrès accomplis en matière de bonne gouvernance en Afrique, à savoir : (i) la représentation politique ; (ii) l'efficacité institutionnelle et l'obligation de rendre compte ; et (iii) la gestion économique et la gouvernance des entreprises.

### **2.1 - La représentation politique**

Le Bénin évolue aujourd'hui dans un environnement régional marqué par des conflits qui compromettent l'espoir du développement déjà incertain ou difficile. Ces conflits ont, pour la plupart, trouvé leurs fondements, soit dans l'absence de

l'alternance dans la gestion des affaires de l'Etat, soit en modifiant la Constitution, soit en excluant certains citoyens à cause de leur appartenance ethnique ou géographique, soit en trafiquant les résultats des urnes. Le Bénin est entrain de gagner le pari en consolidant son processus démocratique par l'alternance au sommet de l'Etat et l'organisation régulière des différentes catégories d'élections. En effet, il a résisté au vent de la révision des constitutions qui souffre en Afrique. Ainsi l'actuel premier magistrat, étant en fin de son deuxième mandat et frappé par les conditions d'âge prévues par la constitution, ne se représentera pas aux élections présidentielles de 2006.

L'Indice de Participation de la Femme (IPF) permet d'apprécier les efforts déployés pour faire participer la femme au processus de Développement Humain Durable (DHD). Il rend compte du niveau d'émancipation ou d'habilitation de la femme. Au Bénin cet indice a connu de progression. Ainsi, en termes de représentation politique des femmes, des avancées significatives ont été enregistrées grâce à leur participation active aux débats politiques nationaux. En matière de la participation des femmes au pouvoir décisionnaire dans la politique, le remaniement du Gouvernement intervenu en février 2005 a contribué à la nomination de cinq (5) femmes sur vingt et un (21) portefeuilles ministériels contre quatre (4) dans le Gouvernement précédent. Dans le même temps pour la première fois, deux femmes sont nommées préfet à la tête de deux grands départements sur les six (6). En 2004, la représentation féminine au parlement est de 7,2% (6 femmes) contre 4,82% en 2003.

Par ailleurs, entre 2003 et 2004, la participation et le pouvoir décisionnaire des femmes dans l'économie, ainsi que la part de leur revenu de travail par rapport à celui des hommes sont restées stationnaires. Cette situation a fait passer l'IPF à 0,356 en 2004 ; soit un accroissement de 5,95% par rapport à 2003.

La Haute Cour de Justice, la Cour Constitutionnelle, la Cellule de Moralisation de la Vie Publique et bien d'autres instances ont à leur tête des femmes. Toutefois, des efforts doivent être poursuivis pour accroître leur nombre surtout au niveau des structures déconcentrées et décentralisées. Enfin, la liberté de presse et de manifestations est garantie et constitue un contre pouvoir efficace dans l'enracinement de la démocratie au Bénin. Le quatrième pouvoir qu'est la presse joue efficacement son rôle. Les efforts consentis depuis des années ont valu au Bénin le premier rang en Afrique en matière de liberté de presse et le vingt cinquième rang au plan mondial pour le classement opéré en 2004 et publié courant 2005 par Reporteur Sans Frontière. Dans ce classement il est positionné devant les grands pays de vieilles démocraties tels que les Etats-Unis, la France et beaucoup d'autres malgré l'accès difficile aux informations publiques.

## **2.2- L'efficacité institutionnelle et l'obligation de rendre compte**

L'équilibre des pouvoirs est respecté au Bénin malgré quelques rares interférences notées, soit à cause d'une mauvaise lecture des textes constitutionnels et réglementaires. L'efficacité institutionnelle se justifie par les riches débats qui se

---

1 Rapport d'avancement DSRP-2004

2 Idem

mènent au sein des différentes institutions prévues par la constitution et totalement mise en place. En terme d'institution il s'agit de la Cour Constitutionnelle, du Pouvoir Exécutif (Gouvernement), du Pouvoir Législatif (Parlement), du Pouvoir Judiciaire (Cour Suprême, Haute cour de justice), du Conseil Economique et Social et de Haute Autorité de l'Audio-visuel et de la Communication. Cependant, malgré la dynamique qui s'observe à travers les activités de ces institutions, leur fonctionnement et leur indépendance restent à parfaire.

Le Bénin est l'un des premiers pays d'Afrique à avoir inauguré le cycle des Conférences nationales pour asseoir un régime politique de démocratie libérale à séparation des pouvoirs dans un contexte de multipartisme intégral. La séparation et l'équilibre des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire résultent normalement des dispositions de la Constitution du 11 décembre 1990. Le système démocratique ainsi mis en place au Bénin se caractérise par une stabilité depuis cette date. En matière d'équilibre des pouvoirs, les importantes manifestations de la mouvance au pouvoir dans les différents organes sont susceptibles de nuire au principe de la séparation des pouvoirs et de conduire parfois à l'instrumentalisation des réformes à des fins partisans, aux difficultés d'application des textes et lois. Le Parlement est dominé, depuis les dernières élections de mars 2003 par une majorité présidentielle vulnérable à cause des rivalités d'intérêts entre les différentes composantes du grand ensemble de la mouvance au pouvoir. La situation récente est marquée par le problème de la fiabilité des listes électorales et celui de l'efficacité de la « Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) ». L'appui consenti par les partenaires au développement devrait déboucher sur l'établissement d'une Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI) pour le Bénin. La réalisation de ce projet qui permettra de mettre fin à l'établissement de listes ponctuelles, peu fiables et très coûteuses à l'occasion de chaque élection n'a pas pu être concrétisé. Ainsi pour les élections de 2006 dont la CENA est déjà officiellement installée, le concept "Liste Electorale Nationale Approfondie (LENA)" est apparu. Par ailleurs, le Bénin poursuit, à travers les partis et au sein des institutions du pouvoir d'Etat, ses efforts en vue de l'enracinement de la démocratie (notamment avec la mise en place, en 2003, des Conseils communaux et municipaux), de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

La société civile est dynamique au Bénin, notamment dans les domaines de la transparence des élections, de la défense des droits des consommateurs, de la gestion des fonds publics, de la promotion de la scolarisation des filles, de la promotion du statut des femmes, la lutte contre le trafic des enfants. Depuis décembre 2001, les Organisation de la Société Civile (OSC) ont décidé de faire le suivi du DSRP et depuis le 13 octobre 2004, celui des OMD qui ne peuvent passer que par le suivi évaluation du DSRP. Ce qui a permis de créer des espaces de dialogue et de collaboration avec les institutions mises en place par l'Etat.

En matière de décentralisation le Bénin a réalisé des progrès significatifs, notamment dans le domaine réglementaire et des textes régissant le fonctionnement des structures décentralisées. Le dernier en date est l'élaboration en décembre 2004 et l'adoption en Conseil des Ministres, au cours du premier semestre 2005, du plan d'action du gouvernement en vue du transfert des compétences. Cependant, en ce

qui concerne l'accélération de la décentralisation, le transfert aux communes des prérogatives, compétences et activités qui leur sont dévolues aux termes des textes législatifs et réglementaires sur la décentralisation s'enlise.

### **2.3- La gestion économique et la gouvernance des entreprises**

Le Bénin se caractérise par une stabilité politique remarquable et des progrès dans l'enracinement de la démocratie. Les performances du pays ont été jugées satisfaisantes par les partenaires au développement, en particulier le FMI, même s'il a été observé un dépassement des dépenses publiques au cours de l'année 2004. En mars 2005, l'agence de rating « Standard & Poor's » a confirmé les notes à long terme « B+ » et à court terme « B » de la République du Bénin. Cette note reflète une gestion prudente des finances publiques, l'importance du soutien financier accordé par les partenaires au développement et l'allègement du poids de la dette extérieure dont bénéficie le Bénin.

Au plan structurel, la mise en œuvre des réformes a été poursuivie, notamment dans le domaine fiduciaire, de la libéralisation et de la promotion du secteur privé, et du renforcement des capacités des pauvres à participer au processus de décision et de production. Les ressources provenant de l'initiative PPTTE (Pays Pauvres Très Endettés) sont gérées comme les autres dépenses publiques sont identifiables dans le budget<sup>3</sup>.

Toutefois, après un accroissement moyen annuel de près de 5% entre 2000 et 2003, le taux de croissance réel du PIB est estimé à 2,7% en 2004. Ce repli de l'activité économique est, entre autres, le reflet de la baisse de l'activité portuaire, de la situation géopolitique au Bénin caractérisée par la fermeture momentanée des frontières en août 2003 du fait du développement de la criminalité transfrontalière et des restrictions commerciales imposées par le Nigeria qui a étendu de 21 à 44 la liste des produits interdits, sur les réexportations en provenance du Bénin.

Par ailleurs, la filière coton, source de revenus de plus de deux millions de personnes et principal produit d'exportation du pays, connaît depuis 2002 une crise majeure du fait de la baisse de la production et de l'appréciation de l'Euro par rapport au dollar américain qui a pénalisé les exportations du Bénin destinées au marché asiatique. Pour rendre plus dynamique le secteur privé et dans le souci de se mettre en harmonie avec l'environnement international des affaires, le système juridique béninois a intégré les Actes Uniformes de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

Les principales contraintes au développement du secteur industriel au Bénin ont trait à la concentration de la production sur les entreprises d'égrenage de coton, de l'environnement institutionnel et réglementaire peu favorable, de la faiblesse des bases matérielles de l'investissement (absence de sites physiques adaptés pour accueillir les investissements par exemple), du coût élevé des services d'utilité

---

<sup>3</sup> FAD : Bénin-Documents de Stratégies par pays 2005-2009, mai 2005

publique, de l'invasion du marché national par les produits nigériens, du faible niveau de formation managériale et technique. Ainsi, le Gouvernement a entrepris la réalisation d'un programme de zone franche industrielle aménagée. Dans le cadre du processus de la décentralisation, le gouvernement du Bénin a élaboré au cours de l'année 2004 un cadre fiscal et comptable pour les communes. Les élus locaux desdites communes ont reçu également une formation sur le budget.

En matière de libéralisation, les réformes engagées au cours de l'année 2004 ont essentiellement porté sur la privatisation des entreprises publiques, notamment la Société Nationale de Promotion Agricole (SONAPRA), la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE), l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) et le Port Autonome de Cotonou (PAC). A fin novembre 2004, la phase de pré-qualification des dossiers, relative à la cession des unités d'égrenage de la SONAPRA était achevée et le processus pour le choix définitif des repreneurs enclenché. Au titre de la réforme de l'Office des Postes et des Télécommunications (OPT), il a été réalisé la scission de l'entreprise en deux entités différentes (« Poste et services financiers » et « Télécommunications ») et la désignation de la banque d'affaires devant procéder aux opérations d'inventaire des actifs des deux unités.

Dans le cadre de la privatisation, la séparation de l'Eau, de l'électricité dans les activités de la Société Béninoise d'Eau et d'Electricité (SBEE) amorcée depuis 2000 est effective en 2003 avec le lancement de l'appel d'offre pour l'audit des comptes ainsi que l'adoption d'une loi sur l'institution d'une agence de régulation de ce secteur. La stratégie de mise en concession de la branche « Electricité » de la Société Béninoise d'Eau et d'Electricité (SBEE) a été adoptée et sa mise en œuvre devrait être effective à partir du mois d'octobre 2005. Concernant le Port autonome de Cotonou (PAC), le choix d'une option pour la participation du secteur privé a été finalisé, même si sa mise en œuvre n'a pas connu de progrès notables. Enfin, en matière de diversification de la production à travers la promotion du secteur privé, le Bénin a réalisé des progrès, quoique faibles, dans la mesure où la part des exportations autres que le Coton (Bois, huile de palme, produits agricoles) a augmenté. De 16% entre 1994-1999, cette part se situe, en moyenne, à 19% entre 2000-2003.

Le Gouvernement béninois a fait de la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, son cheval de bataille à travers la mise en place des structures telles que l'Observatoire de lutte contre la corruption (créé en avril et installé en septembre 2004), la Cellule de Moralisation de la Vie Publique et le code d'éthique en matière de passation des marchés publics. La réforme du système de passation des marchés publics (MP) a enregistré des avancées notables avec l'appui du Fonds Africain pour le Développement (FAD) et de l'Agence Internationale pour le Développement (AID). Un nouveau cadre réglementaire et législatif a été mis en place depuis août 2004 à travers l'adoption de la loi modificative du Code des marchés publics, portant création et attributions de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

En vue de renforcer cette lutte, le Bénin a officiellement installé, le 24 juin 2005 la Commission Nationale de Régulation des Marchés Publics. Cet organe est un véritable instrument de lutte contre la corruption qui a pour rôle de conduire les réformes, renforcer le système de passation des marchés publics, réaliser des enquêtes et des audits partout où besoin sera, sur l'étendu du territoire national. Elle

aura également à charge de veiller à une plus grande transparence dans la gestion des marchés publics, à une plus grande justice sociale et à la satisfaction des attentes de la population béninoise. Elle est dotée des moyens coercitifs pour corriger ou faire punir les irrégularités avérées. La Chambre des Comptes n'a pas pu être transformée en une Cour des Comptes dotée de ressources suffisantes au cours de 2005.

La promotion de la gouvernance est un des axes stratégiques du DSRP. Il constitue le principal cadre de référence pour la définition et la mise en œuvre des actions relatives à la promotion de la bonne gouvernance et au renforcement des capacités. Le Profil de Gouvernance Pays (PGP) du Bénin dont la restitution a été faite en février 2005, a pu dégager les éléments d'appréciation de la responsabilisation et examiner comment était mise en œuvre l'obligation de rendre compte aux niveaux : politique, de l'administration publique et des finances publiques.

Le Bénin a accompli, certes, des progrès notables en matière de gouvernance. Toutefois, sur la base des éléments d'appréciation ci-dessus, il est nécessaire de mettre en œuvre les recommandations, qui du reste ont été déterminées sur la base des besoins prioritaires identifiés dans le PGP et des domaines actuels d'intervention des partenaires au développement. Celles-ci s'articulent autour de : (i) de l'amélioration de la transparence dans la gestion des ressources publiques à travers la poursuite de l'amélioration du système de contrôle de dépenses publiques, la mise en place du nouveau cadre institutionnel du système de passation des marchés publics, la réforme du secteur de la justice, la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent (ii) le renforcement de la participation des parties prenantes à travers l'appui direct au secteur privé, le renforcement des capacités du secteur privé et la suppression des barrières liés à l'investissement privé. La réforme du secteur de la justice ainsi que le renforcement des structures et instruments de suivi et de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté participent aussi à la consolidation de l'Etat de droit.

### **ENGAGEMENT N°3 : RENFORCER LES CAPACITES HUMAINES ET INSTITUTIONNELLES**

Le Bénin, à l'instar des autres pays de l'Afrique subsaharienne connaît une croissance démographique assez rapide. En effet, cette population, estimée en 1925 à 968 000 habitants est passée à 1.528.000 habitants en 1950. Un quart de siècle plus tard, en 1975, elle est passée à 3 112 000 habitants, soit un accroissement correspondant au triple de celui enregistré au dernier quart de siècle. Vingt sept ans après, en 2002, la population du Bénin a plus que doublé pour atteindre le chiffre de 6769914 habitants. Ainsi aux différentes années du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, soit un taux de croissance annuelle intercensitaire de 3,25% entre 1992 et 2002. La population doublerait ainsi d'effectif tous les 20 ans avec un effectif de 9790516 millions en 2015 et 12794155 millions en 2025 avec un taux d'urbanisation respectif de 48,2% et 56,2%.

Eu égard à ce tableau de l'évolution de la population, la nécessité du renforcement des investissements et de la qualité des prestations notamment dans l'éducation et la formation, la construction des infrastructures de l'éducation, de santé, de l'assainissement ainsi que le maintien de la sécurité alimentaire s'avère indispensable.

### 3.1- Infrastructures sociales et les mesures de politique

#### 3.1.1- Dans le secteur de la santé

La santé constitue la deuxième priorité de l'Etat et cela se reflète dans l'allocation des ressources budgétaires. En effet, ce secteur bénéficie respectivement en 2002 et 2004 de 13,5% et 10,7% du budget général de l'Etat, soit une baisse de 3% environ. Les dépenses de santé représentent 42% des dépenses effectuées au niveau des secteurs sociaux en 2003. Les secteurs sociaux en général occupent en moyenne 24,38% des dépenses publiques en 2003 et 25,95% en 2004..

La politique sanitaire est axé sur cinq programmes : la réorganisation de la base de la pyramide sanitaire et le renforcement de la couverture sanitaire ; le financement et l'amélioration de la gestion des ressources ; la prévention et la lutte contre les principales maladies et l'amélioration de la qualité des soins ; la prévention et la lutte contre les maladies prioritaires et enfin la promotion de la santé familiale.

Cette politique est mise en oeuvre à travers des sous-programmes dont il faut noter entre autres :

- Le Programme National de Lutte contre le Paludisme ;
- Le Programme National de Lutte contre la Tuberculose ;
- Le Programme National de Lutte contre l'Onchocercose ;
- Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS) ;
- Le Programme de renforcement du système hospitalier ;
- Le Programme de promotion de la médecine traditionnelle ;
- Le Programme National de Lutte contre les affections bucco-dentaires ;
- Le Programme Elargie de Vaccination ;
- Le Projet Plurisectoriel de Lutte contre le Sida (PPLS) etc.

Un partenariat est développé avec le secteur privé pour assurer un élargissement et une amélioration des soins de santé primaire et de la couverture sanitaire. Ainsi sur (34) Zones sanitaires prévues (27) existent effectivement et (25) sont fonctionnelles en 2004, soit un taux de couverture de 74%.

Dans le cadre de l'amélioration de la santé des enfants de 0 à 5 ans des Journées Nationales de Vaccination (JNV) se déroulent chaque année. Cette année, les deux premiers tours contre la poliomyélite ont eu lieu au premier trimestre. Le troisième et le quatrième tour ont eu lieu respectivement du 11 au 13 novembre 2005 et du 9 au 11 décembre 2005 sur toute l'étendue du territoire national.

Le paludisme constitue la première cause de consultation au Bénin. En 2004, il représente 37% des causes de recours aux soins dans les formations sanitaires. Le taux d'incidence du paludisme toute forme confondue est passé de 132 pour 1000 habitants en 2003 à 134 pour 1000 habitants en 2004. Pour lutter efficacement contre cette affection de santé publique, le Programme Nationale de Lutte contre le Paludisme (PNLP) organise périodiquement des campagnes de distribution des moustiquaires imprégnées généralement aux femmes lors des consultations prénatales. Ces moustiquaires sont également disponibles dans tous les centres de santé et dans les pharmacies. Les prix varient de 1500 à 3000F CFA, car elles est

subventionnées par l'Etat. Il est procédé également à des campagnes de démoustication et des destructions des gîtes larvaires dans les eaux stagnantes.

Pour réduire le taux d'infection par le VIH sida des jeunes de 15 à 24 ans, la stratégie utilisée consiste à faire une Communication pour un Changement de Comportement en renforçant les moyens et canaux de communication à l'endroit de cette cible, en formant des pairs éducateurs, en mettant à contribution les confessions religieuses et toute la communauté. Il y a également le renforcement des capacités de prise en charge des infections sexuellement transmissibles et la promotion de l'utilisation du préservatif à défaut de l'abstinence et la fidélité. A cet effet, un centre de dépistage du statut sérologique est gratuitement ouvert à toute personne quel que soit l'âge. Il est créé au sein des ministères des Unités focales de lutte contre le VIH/SIDA.

La prévalence pondérée de l'infection du VIH reste stable entre 2003 et 2004 (2%). En milieu urbain, elle est passée de 2,4% en 2003 à 2,8% en 2004. Par contre elle est de 1,3% en 2003 contre 1,4% en 2004 en milieu rural.

La structure par âge révèle que 80% des personnes vivant avec le VIH/SIDA se situent dans la tranche d'âge 25-45 ans ; 7,6% dans la tranche de 15 –24 ans et 11,6% dans la tranche supérieure à 45 ans.

L'indice du Développement Humain au Bénin serait passé de 0,431 à 0,445 soit une augmentation de 14 points en 2004<sup>1</sup>.

L'une des maladies opportunistes du VIH/SIDA est la tuberculose. Le taux d'incidence de la tuberculose est de 4,5% en 2003 et est passé à 4,6% en 2004. Il convient de mentionner qu'il existe également un Programme National de Lutte contre la Tuberculose. Le dépistage est gratuit et la prise en charge est à 100% par le gouvernement.

Dans le domaine de l'Hygiène et de l'assainissement de base des efforts sont déployés notamment dans la construction des ouvrages d'assainissement. En effet, des latrines à fosses ventilées et non ventilées, des citernes et des incinérateurs sont construits dans tous les départements du pays en 2004 pour l'amélioration du cadre de vie des populations. Ces ouvrages ont été réalisés sur les programmes et projets d'investissement publics grâce à la contribution de l'UNICEF, OMS, DANIDA, KFW et de la Belgique. Le nombre de latrines familiales non subventionnées construites est passé de 825 en 2003 à 1758 en 2004. Cependant le taux de couverture des besoins en latrines reste faible, 33,6% environ en 2004 contre 32,6% en 2003.

Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre consiste à faire réaliser des séances d'IEC par les ONG dans toutes les localités. Des visites de maisons pour des opérations de désinsectisation et de dératisation ont été effectuées dans des habitations, des maisons d'arrêts et certains établissements publics et privés par les agents d'hygiène et d'assainissement en 2004. Pour accompagner et pérenniser cette action, il a été ouvert une Ecole Nationale des Agents d'Assainissement et d'Hygiène (ENAAH). La première promotion, celle de 2004 vient de mettre 29 agents qualifiés sur le marché.

---

<sup>1</sup> Rapport sur le Développement Humain au Bénin (2005) : VIH/SIDA et Développement Humain

La grande difficulté est leur insertion socio-professionnelle car, l'Etat recrute moins que le besoin réel compte tenu de sa capacité à contenir la masse salariale.

Dans le domaine de la santé maternelle et infantile, le taux de couverture en consultation prénatale est amélioré. Il est passé de 91,2% en 2003 à 93% en 2004. Tandis que le taux de couverture en consultation postnatale reste invariable. (40,7% en 2003 et 40,5% en 2004).

Le taux d'accouchement dans les Hôpitaux et maternité était de 76% et le pourcentage des accouchements dystociques est de 13%. En dépit de l'amélioration sensible du taux de consultation prénatale et des dispositions pour une maternité sans risque, le taux de mortalité maternelle reste élevé, 473 pour 100 000 naissances vivantes.

En ce qui concerne la planification familiale, les méthodes contraceptives sont multiples et variées. Il s'agit entre autres de Contraceptif Injectable ; de Contraceptif Oral ; et du Dispositif Intra-Utérine. Les services de planification familiale sont offerts dans les formations sanitaires publiques et privées et par l'Association Béninoise pour la Promotion Familiale (ABPF). Le taux global d'utilisation des méthodes contraceptives est passé de 12,9% en 2003 à 13,2% en 2004.

L'état nutritionnel des enfants s'est considérablement amélioré grâce aux campagnes de sensibilisation sur l'allaitement maternel et l'allaitement exclusif au lait maternel dans les six premiers mois. La pratique de l'allaitement est presque uniforme quelque soient les caractéristiques socio-démographiques des mères. Selon l'EDS 2001, 97% des enfants béninois sont allaités au sein. Entre 1996 et 2001 on note une nette amélioration dans le comportement relatif à l'allaitement du nouveau né les premières heures de la naissance. En effet, environ 24% des enfants ont été mis aux seins contre 49% en 2001 dans les heures suivant la naissance.

Selon la même source, 23% des enfants de moins de cinq ans présentent une insuffisance pondérale dont 5% sous une forme sévère.

L'incidence globale de la malnutrition est 14 cas pour 10 000 habitants en 2004. Chez les enfants de moins d'un an, cet indicateur est de 126 cas pour 10 000 habitants contre 72 pour 10 000 habitants chez les enfants de 0 à 5 ans.

Pour lutter contre la carence en iode, le gouvernement a choisi la stratégie de l'utilisation directe du sel alimentaire iodé qui demeure la forme de prévention la plus efficace. Dans l'ensemble de la population, 87% des ménages consomment du sel iodé en 2001 contre 79% en 1996. Toutefois, 71% de ces ménages consomment de sel contenant une quantité adéquate de l'iode.

Cependant, 30% des enfants de 0 à 59 mois souffraient de malnutrition chronique qui se manifeste par un retard de croissance. Il existe néanmoins, depuis 2000, un programme national de lutte contre la malnutrition au profit des enfants accompagné par l'action des ONG.

L'accès à l'eau potable constitue une difficulté majeure pour les ménages surtout en milieu rural. Cependant, l'eau est un élément déterminant dans la vie des ménages et de leur état de santé. Pour combler le déficit criard en milieu rural, une priorité est accordée à l'Hydraulique villageoise avec l'appui des Danois. En 2004, le taux

d'accès de la population à l'eau potable est de 66,3%. La couverture en eau potable dans le milieu rural est passée de 36% en 2003 à 39% en 2004.

La Société Nationale des Eaux du Bénin s'occupe de l'approvisionnement et de la distribution de l'eau potable en milieu urbain.

### **3.1.2- Dans le secteur de l'éducation et de la formation**

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, les actions entreprises visent une scolarisation plus accrue des filles, la construction des salles de classes, l'équipement en mobiliers et matériel didactique, la formation des enseignants de tous ordres. L'évolution des dépenses allouées à ce secteur témoigne de l'intérêt que le gouvernement accorde à l'éducation. En effet, les dépenses de l'éducation représentent 25,8% du budget National en 2004 contre 23,7% en 2003.

Pour un accès facile et équitable à l'enseignement primaire quel que soit le sexe et l'ethnie, la constitution du Bénin en son article 13 stipule que « ... l'enseignement primaire est obligatoire. L'Etat assure progressivement la gratuité de l'enseignement public. » Ainsi depuis 2001 l'enseignement primaire est gratuite pour les filles. Dans cet ordre d'enseignement, le taux brut de scolarisation est passé de 94% en 2003 à 96% en 2004. Celui des filles a progressé de 81% à 84%.

Ce résultat obtenu est l'œuvre du Gouvernement et de la société civile (ONG, association et élus locaux) qui font depuis des années des séances IEC sur la scolarisation des filles. Des jugements supplétifs ont été établis gratuitement des enfants dans le Couffo par l'ONG international Plan Bénin. De même une planification plus rigoureuse des activités stratégiques du Ministère du MEPS est retenue en faveur des localités d'éducation prioritaire et un budget programme sectoriel axé sur les défis de scolarisation est élaboré.

Des projets de cantines scolaires sont initiés par l'Etat et des ONGs pour accroître l'accès à l'éducation des élèves en milieu rural et renforcer la capacité des parents d'élèves à une meilleure implication dans l'éducation de leurs enfants. Dans ce cadre, l'ONG Catholic Relief Services (CRS) appui 39 écoles bénéficiant de cantines scolaires dans le Borgou et l'Alibori, et 101 écoles dans l'Atacora et la Donga à travers entre autres projets, Global Food for Education (GFEI). La spécificité de ce projet est de promouvoir l'éducation des filles.

Plusieurs projets initiés par le gouvernement viennent renforcer l'accès et la gratuité de l'enseignement primaire. Au nombre de ceux-ci on peut citer :

- La Construction et l'équipement des Foyers de jeunes à Abomey, Parakou et Porto-Novo ;
- Appui à l'Amélioration de l'Environnement Sanitaire des Ecoles ;
- Projet de Construction et d'Equipement de Salles de Classes en Zone Rurales (PCESCZR) ;
- Renforcement de l'Appui aux Zones Défavorisées en Matière d'Education Publique etc.

Cependant, l'écart observé entre le taux brut de scolarisation des filles et celui des garçons est de 24 points. C'est pourquoi, les efforts en faveur de la scolarisation des filles méritent d'être soutenus, et poursuivis pour réduire afin qu'on puisse parvenir à l'équité dans le genre à l'accès à la scolarisation.

Les difficultés afférentes à cette option résident dans la rareté des ressources financières, la non disponibilité des manuels scolaires et l'insuffisance du personnel enseignant. Pour palier ces dernières, il est procédé au recrutement des enseignants communautaires et des contractuels de l'Etat. Aussi convient-il de souligner que la rentrée scolaire 2005-2006, les écoles de formation des enseignants seront ouvertes pour garantir une éducation de qualité aux enfants.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire qui est moins préoccupante pour les bailleurs de fonds, le taux brut de scolarisation est passé de 16,3% en 1997 à 21,3% en 2003 avec un indice de parité passant 0,40 à 0,47. L'effectif du personnel enseignant toutes catégories confondues s'est accru de 2002 à 2003 de 20%. Les actions entreprises dans ce secteur concernent notamment la construction et l'équipement de Collèges d'Enseignement Général (CEG) en matériel didactique et en laboratoire. A cet effet, il est initié plusieurs projets et programmes au nombre desquels on peut citer:

- Le Programme de construction et d'Equipement des Laboratoires dans les Etablissements Secondaires ;
- Le Projet de Construction et d'Equipement de CEG en Milieu Rural ;
- La Construction et Equipement de 300 Salles de classes dans les Etablissements d'Enseignement Général etc.

Pour éliminer, les disparités entre les sexes en matière d'éducation primaire et secondaire d'ici 2015 et parvenir à l'égalité entre les sexes en la matière, un projet de loi rendant l'enseignement obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans est en cours au Bénin.

Au niveau de l'éducation non formelle, les activités d'alphabétisation sont en baisse. Le nombre de centres d'alphabétisation est passé de 1391 en 2002 à 1177 en 2003, soit une baisse de 15,4%. Le taux d'alphabétisation des jeunes de 15 ans et plus est passé de 32,6% en 2002 à 35,4% en 2005. Le gouvernement conscient du taux élevé d'analphabétisme a adopté en mars 2001 la Déclaration de Politique Nationale pour l'Alphabétisation qui vise entre autres objectifs de réduire le taux d'analphabétisme des jeunes de 15 à 49 ans de 68% à 50% à l'horizon de 2010. Les réformes dans ce secteur, ont conduit en 2004 à la création d'un Institut National pour l'Alphabétisation. Le taux d'analphabétisme des adultes est d'environ 66 ,4%<sup>1</sup> en 2004.

---

<sup>1</sup> Rapport sur le Développement Humain au Bénin (2005)

## **ENGAGEMENT N°4 : METTRE EN PLACE LES CAPACITE DE PRODUCTION NECESSAIRES POUR QUE LES PMA BENEFICIENT DE LA MONDIALISATION**

### **4.1- Performances économiques**

Les réformes économiques mises en œuvre au Bénin au début des années 90, ont contribué au rétablissement progressif des grands équilibres macro-économiques et au raffermissement de la croissance économique.

#### **4.1.1- Le secteur réel**

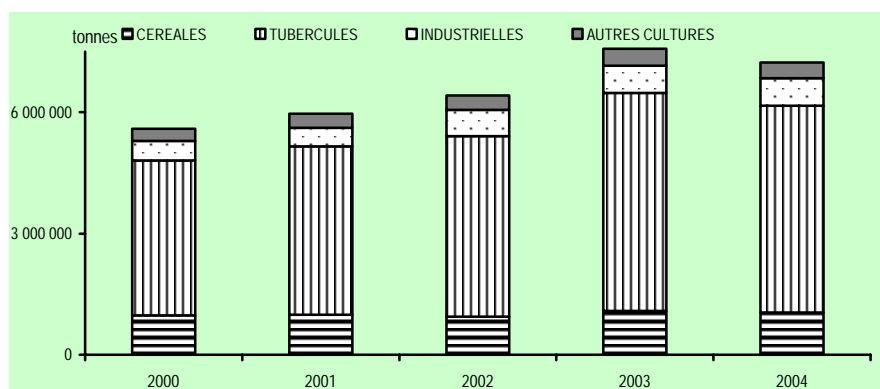
Depuis le début des années 90, le Bénin a renoué avec la croissance économique avec une moyenne annuelle de 5% sur la période 1995-2002 grâce à une production agricole en pleine évolution et au Programme d'appui au secteur privé mis en œuvre par le Gouvernement.

Entre 2003 et 2004, la croissance s'est établie respectivement à environ 3,9% et 2,3%. Du côté de la demande, la croissance du PIB en 2004 est faiblement tirée par la consommation finale. En effet, la consommation finale des ménages n'a augmenté que de 1,3% par rapport à l'année 2003 où elle s'est accrue de 3,4% et ce, en liaison avec la dégradation du pouvoir d'achat. La consommation finale publique a connu une décélération de 5,6% après une croissance de 4,8% en 2003.

Quant à l'indicateur du taux d'investissement, il a connu une augmentation de 7 ;14% en 2003 par rapport à 2001, en passant de 18,2% du Produit Intérieur Brut (PIB) à 19,5% en 2003 et en 2004.

L'épargne nationale s'est améliorée de 13,8% pour s'établir à 385,8 milliards, soit 17,8% du PIB en 2004 contre 16,4% en 2003. En définitive, le solde Epargne/Investissement se situe à 3,0% du PIB en 2004 contre 3,4% en 2003.

#### **Evolution de la production agricole<sup>4</sup>**



<sup>4</sup> Données présentées par campagne agricole.

**Source : DPP/MAEP, juillet 2004**

Les cultures industrielles sont composées de l'arachide, du coton, de l'ananas, du tabac et de la canne à sucre. Les autres cultures comprennent les légumineuses et les cultures maraîchères.

Toutefois, il faut noter qu'entre 2003 et 2004, la croissance a passé de 3,9% à 2,7% respectivement à cause de la baisse de la production agricole et du ralentissement des activités dans le secteur tertiaire. Le taux d'inflation qui était de 3,8% en 2000 se situe autour de 2% en 2004 indiquant ainsi l'effort du pays dans la maîtrise des prix.

Selon les estimations<sup>5</sup> des Services des Comptes nationaux, le revenu réel par tête (en milliers FCFA / habitant) serait passé de 259 en 2001 à 276 en 2003 puis 275 en 2004. La contribution des femmes à la production de la richesse nationale, connaît d'année en année une véritable progression. C'est d'ailleurs pourquoi, il est envisagé une prise en compte du travail de la femme dans la comptabilité nationale les années à venir. Cette contribution repose sur une participation et un pouvoir décisionnaire de plus en plus prononcé dans l'économie. A titre illustratif, la représentation féminine parmi les parlementaires, les fonctions de direction et d'encadrement supérieur est passée de 16,8% en 2000 à 18,9% en 2001. La représentation féminine aux postes d'encadrement supérieur et fonctions techniques supérieures est passée de 21,6% en 2000 à 28,1% en 2001. D'une manière générale, ces tendances se sont poursuivies au cours des années 2002 2003 et 2004, traduisant ainsi, l'importance des efforts que déploie le Gouvernement pour impliquer davantage la gent féminine dans la gestion des affaires de l'Etat.

#### **4.1.2- Au plan monétaire**

Malgré la légère baisse de 7,2% de la masse monétaire qui est passée de 444,4 milliards en 2003 à 412,6 milliards en 2004, le ratio du taux de liquidité de l'économie (Masse monétaire / PIB) a atteint 23,7% en 2004 contre 21,5% en 2003. De même, les avoirs extérieurs nets des banques primaires se seraient améliorés de 14,4 milliards de FCFA en 2004. En ce qui concerne les crédits à l'économie, ils sont en hausse de 6,2% en passant de 293,8 milliards FCFA en 2003 à 312,1 milliards en 2004. Cette hausse a profité à tous les secteurs d'activités notamment les réformes dans le secteur agricole, les BTP (les grands travaux de construction d'infrastructures publiques).

L'écart grandissant entre les taux de change effectifs nominal et réel du Bénin sur la période 2001-2003 montre bien que le niveau général des prix domestiques a plus évolué que celui des partenaires commerciaux étrangers. Cette situation n'est pas favorable à la compétitivité du pays. Et c'est pourquoi le Gouvernement a initié plusieurs études sur la compétitivité sectorielle de l'économie béninoise afin d'identifier les goulots d'étranglement et pour permettre de relancer la croissance économique.

---

<sup>5</sup> mars 2005

### **4.1.3- Au niveau de la Balance des paiements**

Depuis l'année 2001, les importations et les exportations béninoises évoluent à un rythme presque identique, ce qui maintient le déficit de la balance commerciale autour de 23% du Produit Intérieur Brut. Toutefois, le solde global de la balance des paiements qui était déficitaire de 135,1 milliards de \$ US en

2003 a atteint 27 milliards de \$ US en 2004, suffisamment proche de l'objectif de 25% fixé au Bénin dans le cadre du Pacte de Croissance, de Convergence, de Solidarité et de Stabilité (PCCSS) de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Le taux de couverture des importations par les exportations qui était de 64% en 2001 s'est relevé pour se situer à 66% en 2002 et 2003, et 67% en 2004. Il faut reconnaître que le Bénin ne tire pas convenablement profit des traitements préférentiels dont il bénéficie grâce à son statut de PMA et en tant que pays ACP, de sorte que les efforts fournis pour contrebalancer les importations par les exportations restent encore faibles. De même, les subventions agricoles accordées au coton par les pays du Nord évaluées à plus de 155 milliards de \$ US par an conduisent à la baisse des coûts et contrarient les efforts que déploie le Bénin dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

La diversification des produits agricoles d'exportation est devenue une préoccupation majeure ces dernières années. Les études réalisées ont permis de déceler les éléments qui constituent un frein à la compétitivité de l'économie béninoise (coût de l'eau et de l'électricité, de la télécommunication, la productivité des facteurs, etc.) et d'identifier de nouveaux produits d'exportation autres que le coton (ananas, anacarde, acajou, karité, etc).

### **4.1.4- Au niveau des finances publiques**

L'assainissement des finances publiques enclenché depuis la mise en œuvre des Programme d'Ajustement Structurel se poursuit et se consolide. Le ratio des recettes publiques hors dons en pourcentage du PIB n'a cessé de s'améliorer. De 15,3% en 2001, il est passé à 16,7% en 2004 après avoir atteint 16,5 en 2003. Pour accroître les recettes, il est envisagé une politique de transition fiscal-douanière afin d'asseoir les recettes sur la fiscalité intérieure suite au ralentissement des activités de réexportations enregistré depuis le deuxième semestre 2003.

En ce qui concerne les dépenses publiques, elles représentent 18,1% du PIB en 2001 et 19,7% en 2004 après avoir atteint 21,1% en 2003. Cette bonne politique de maîtrise des dépenses de l'Etat est mise en œuvre sans pour autant porter atteinte aux secteurs prioritaires que sont : la santé, l'éducation, l'environnement et les infrastructures.

Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales s'est amélioré en passant de 18,9% en 2001 à 23,5 en 2004. Cela témoigne de l'importance grandissante de la contribution budgétaire à l'investissement en vue de réduire la pauvreté. Globalement, le déficit budgétaire

(base ordonnancement) qui était de 2,8% du PIB en 2001 représente 4,5% et 3,3% respectivement en 2003 et 2004.

## **4.2- Infrastructures matérielles**

Compte tenu de leur contribution à l'accélération de la croissance économique, à la restauration des équilibres macroéconomiques et à la réalisation des objectifs sociaux tels que la création d'emplois, la mobilité et la sécurité des populations, les investissements en infrastructures ont consommé la plus grande part du budget d'investissements ces dernières années, soit en moyenne 40% de dépenses d'investissements de 2001 à 2004. Ces investissements ont permis la réalisation des infrastructures dans les secteurs du transport, de la télécommunication.

### **4.2.1- Infrastructures de transport**

Le système des transports au Bénin s'articule autour des modes suivants : le transport routier, le transport ferroviaire, le transport aérien, le transport maritime et le transport fluvial.

#### **4.2.1.1- *Le transport routier***

Les investissements réalisés en 2005 sont allés dans le sens de la densification des infrastructures de base. Les différents programmes routiers qui consomment la grande part de la dotation budgétaire du Ministère des Transports se sont poursuivis et de nombreuses routes et pistes de desserte rurale ont pu être construites ou régulièrement entretenues. Les principales actions menées dans le secteur se résument en ces points :

- la réhabilitation de plusieurs pistes rurales ;
- l'aménagement et le bitumage de plusieurs routes ;
- l'accès et la traversée de Cotonou ;
- des études pour la réalisation d'autres ouvrages en 2006.

Par ailleurs, d'importants travaux de pavage, de drainage et de rechargement de voies ont été réalisés dans les différentes villes du pays en vue d'améliorer la circulation, le cadre de vie et les conditions sanitaires des populations de ces localités.

#### **4.2.1.2- *Le transport ferroviaire***

Malgré les efforts du Gouvernement, les difficultés dans le secteur du transport ferroviaire persistent. Il s'agit de la vétusté des infrastructures et du matériel roulant, d'un secteur très peu compétitif et d'un réseau qui est demeuré statique. C'est pourquoi, le Gouvernement du Bénin a entrepris des discussions avec ses partenaires en vue de la mise en concession de la société commune Bénin-Niger de chemin de fer – d'une longueur de 579 km – pour résorber les difficultés liées à son exploitation et la rendre compétitive.

#### **4.2.1.3- Le transport aérien**

Au cours de l'année 2004, les actions dans le domaine du transport aérien, se résument à la finalisation et à l'achèvement de tâches déjà en chantier en 2003. Après l'amélioration de la politique du transport aérien, les actions ont porté sur :

- la construction de la voie de dessertes à l'intérieur du domaine aéroportuaire ;
- l'aménagement du hall principal de l'Aéroport international de Cotonou ;
- la mise en état de praticabilité des pistes des aérodromes.

Par ailleurs, les travaux de construction d'un nouvel Aéroport international à Glodjigbé se sont poursuivis avec la délimitation et l'état des lieux du domaine d'accueil et la réalisation de l'étude de sa faisabilité et de ses voies d'accès.

#### **4.2.1.4- Le transport maritime**

Les actions dans ce secteur se sont concrétisées avec l'élaboration et la mise en œuvre effective de la politique du transport maritime. Ainsi, dans le souci d'accroître sa capacité et rendre plus efficaces les opérations portuaires, le Gouvernement a engagé de vastes mesures de modernisation du Port Autonome de Cotonou avec l'informatisation des activités de la chaîne portuaire ainsi que la mise en place d'un Guichet Unique dont l'objectif est d'amoindrir et d'accélérer les procédures d'enlèvement des marchandises. Par ailleurs, les études techniques et financières en vue de la construction d'un second port en eau profonde à Cotonou sont en cours d'achèvement. Les autorités portuaires se sont engagées dans une politique de sécurisation dans le Port de Cotonou à travers le relèvement de la clôture du port et la mise en place d'équipes privées de sécurité.

#### **4.2.1.5- Le transport fluvial**

Le transport fluvial est toujours très marginal compte tenu du trafic très faible qu'il draine, malgré d'importants cours d'eau dont dispose le Bénin. Ainsi, dans le souci de rechercher des voies et moyens pour le développement du secteur, le Gouvernement a engagé une étude pour la navigabilité des eaux intérieures.

### **4.2- Technologie**

Dans le 2005, dans le domaine de la Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication au cours de l'année 2005, on peut retenir que dans le cadre de l'extension du réseau Internet du Gouvernement, environ 400 nouveaux abonnés de l'administration centrale et des communes ont été connectés, au serveur Internet du Gouvernement.

En matière de renouvellement et de mise à jour de la base de données alimentant le site gouvernemental, ce dernier a été enrichi d'un site Web de présentation de produits béninois destinés à l'exportation et la Cellule de Moralisation de la Vie Publique fait, désormais, héberger son site sur le site portail du

Gouvernement. Par ailleurs, de nouveaux clubs Internet ont été installés dans des établissements secondaires et universitaires de différents départements de notre pays.

De même, le Gouvernement nourrit toujours l'ambition de doter, progressivement, chacune des communes du Bénin d'une unité d'information publique dont la mission consiste à la mise en place d'une base de données pertinentes pour chaque commune intégrée à un intranet national et/ou régional. A ce jour, 20 communes sur les 77 communes du Bénin ont pu bénéficier de ce projet.

Enfin, l'Agence de Gestion des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (AGeNTIC) mise en place par le Gouvernement travaille énormément à la promotion et à la gestion des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication au Bénin.

En conclusion, L'Etat béninois s'est engagé à travers son programme d'action, à soutenir les technologies nouvelles et les innovations. Depuis lors, il s'est investi à :

- i) assurer une couverture télévisuelle et radiophonique totale du pays ;
- ii) accroître la télé densité ;
- iii) développer les infrastructures interurbaines de télécommunications ;
- iv) développer et moderniser les infrastructures de télécommunications internationales ;
- v) encourager l'utilisation des NTIC comme outil pédagogique dans l'enseignement ;
- vi) fluidifier la circulation de l'information publique et rendre cette dernière accessible au plus grand nombre grâce aux NTIC.

#### **4.3.1- Promotion des entreprises**

Au cours de l'année 2005, les actions entreprises par le Gouvernement béninois ont été menées dans un contexte économique marqué par une conjoncture difficile due à des turbulences de l'environnement international et aux entraves des échanges commerciaux entre le Bénin et ses voisins immédiats.

C'est à cet égard qu'au-delà des actions visant à rendre l'environnement favorable aux investisseurs nationaux et étrangers, des mesures importantes ont été prises pour juguler la morosité économique que le pays connaît depuis 2003.

##### **4.3.1.1-Cadre juridique des affaires et dialogue entre les partenaires du secteur public et du secteur privé**

Afin de sécuriser le climat des affaires, les tribunaux de commerce ont été renforcés en ressources humaines et matérielles. Un programme à moyen terme de formation et de recyclage des magistrats est en cours. De même, des mesures d'ordre administratif et pénal ont été prises pour assainir le milieu des magistrats. Grâce à ces actions, de nombreux dossiers en instance devant les tribunaux ont pu être traités avec célérité au cours de l'année et de nouveau, la confiance revient au niveau du système judiciaire.

Des progrès notables ont été accomplis dans le cadre de la promotion des normes et de la qualité afin de faciliter l'accès de nos produits au marché international. Dans ce cadre dix normes béninoises ont été homologuées par le Conseil National de Normalisation et de gestion de la qualité. La deuxième édition de la Journée Nationale de qualité a été célébrée afin d'encourager les entreprises

à adopter une nouvelle approche d'organisation et des règles de base en matière de production compétitive au niveau mondial.

#### **4.3.1.2- Promotion des PME/PMI**

Dans le cadre de la promotion et de la facilitation des investissements privés nationaux et étrangers, des mesures ont été prises dans les domaines ci-après, de manière à rendre opérationnels et

Dynamiques : (i) les Centres de formalités créés dans tous les départements du Bénin dont le but est d'accélérer et de simplifier les formalités de création et d'installation des entreprises, (ii) les zones viabilisées destinées à accueillir les industries, (iii) le Centre de Promotion des Investissements qui est l'organisme national de promotion de l'investissement, (iv) la Caisse de Dépôts et de Consignation, (v) les Centres de Gestion Agréés.

En outre, l'émergence des PME/PMI compétitives étant une priorité pour rendre l'économie béninoise performante, un accent particulier a été mis sur l'amélioration du dispositif de financement de ces types d'entreprises. En vue de favoriser l'accès des promoteurs aux crédits d'investissement, les montants consentis à cet effet au titre de l'année 2004 ont été évalués à environ 43 milliards F CFA provenant essentiellement de la Banque Mondiale et de 1,5 milliard F CFA du Budget National. Les ressources du Budget National sont cédées aux investisseurs à des taux préférentiels.

#### **4.4- Accès à l'énergie**

En ce qui concerne l'énergie électrique, selon les résultats du RGPH-3 de 2002, seulement 1 ménage sur 5 (22,4%) a accès à une source publique d'électricité. Face à ce déficit, l'éclairage au pétrole lampant continue de prévaloir dans 77% des ménages. L'utilisation du pétrole est une caractéristique dominante des ménages ruraux (94,9%). L'électricité est utilisée en milieu urbain par 46,8% des ménages.

Les réalisations en matière d'électrification rurale et de branchement de la SBEE ont permis, d'atteindre un taux de couverture en énergie électrique de 26,5% en 2003 contre 22,4% en 2002. Les réformes entreprises au niveau de l'ex Société en charge de la production d'eau et d'électricité (SBEE) et la mise en œuvre de projets d'électrification des zones rurales permettront d'accroître le taux de couverture.

#### **4.5- Industries manufacturières et extractives**

Dans le domaine de l'industrie, les efforts du Gouvernement se sont concentrés sur le renforcement des bases matérielles pour l'investissement. Dans ce cadre, des avancées significatives ont été réalisées dans la poursuite de la viabilisation de la Zone Franche Industrielle (ZFI) de Sèmè-Kraké. De même, l'Agence d'Administration de la ZFI a été mise en place.

En matière de promotion de l'invention et de l'innovation technologique, des séances de formation, d'éducation et de sensibilisation ont été organisées sur les

droits de la propriété industrielle. Des primes d'encouragement ont été accordées à treize (13) inventions dans le cadre de la valorisation de la recherche et de l'esprit de créativité.

Toujours dans ce domaine, pour sauvegarder et renforcer les investissements existants, gage d'attraction de nouveaux investissements durables, le Gouvernement du Bénin a déployé des efforts qui ont permis d'assurer l'approvisionnement en matières premières des sociétés de production d'huile végétale, de créer un climat social favorable à la poursuite des activités dans les unités de production de sucre, de ciment et de textile.

#### **4.6- Développement rural et sécurité alimentaire**

Dans le domaine agricole, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre et sont en train d'être renforcées. A part le coton, de nouvelles filières agricoles (noix de cajou, manioc, ananas, karité, etc.) ont été identifiées et la promotion de ces cultures, destinées pour l'essentiel à l'exportation, est en cours. L'année 2005 a été également marquée essentiellement par des réformes qui ont touché essentiellement les Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) avec la mise en place des Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CeRPA), les filières agricoles, la politique agricole, etc.

Dans le secteur agricole, la production du coton constitue la principale activité d'exportation avec 60% des exportations béninoises. Cette filière est actuellement la plus viable bien que sa production soit sujette à quelques problèmes ces dernières années. Toutefois, le secteur objet d'une série de réformes démarrées depuis quelques années, est marqué cette année par plusieurs actions dont notamment la tenue des états généraux, la privatisation en vue de l'outil industriel de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA), la réglementation de la compagnie de commercialisation du coton graine, etc.

Les consultations et concertations avec les distributeurs d'intrants d'une part et les égreneurs d'autre part ont abouti à la prise d'un certain nombre d'arrêtés interministériels au titre de la campagne 2004-2005 pour prévenir les risques et les conséquences lourdes qui en découlent sur le plan de performances de la filière. Il est aussi envisagé la réorganisation de l'interprofession pour prendre en compte toutes les familles professionnelles et à l'intérieur de celles-ci toutes les sensibilités.

De même, un accord cadre a été signé entre l'Etat et l'Association Interprofessionnelle du Coton dans le but de clarifier le partage des rôles et des responsabilités de l'Etat et du secteur privé dans la filière. La privatisation de l'outil industriel de la SONAPRA, se poursuit et a atteint une étape non négligeable. Ainsi, après l'ouverture du secteur de l'égrenage aux sociétés privées, le Gouvernement a entrepris de céder aux opérateurs privés les outils industriels gérés par la SONAPRA afin d'améliorer la rentabilité de la filière.

Dans le souci de la recherche d'une cohérence soutenue avec d'autres maillons du secteur public, le Gouvernement a engagé un dialogue avec les maires

pour partager avec eux des préoccupations et des informations dans le sens de les impliquer davantage comme acteurs de développement du secteur agricole.

Au Bénin, le secteur agricole est celui qui peut le plus contribuer à la réduction de la pauvreté par la création d'emplois ; mais il est aussi celui dans lequel les emplois sont moins bien rémunérés. Pour y remédier, une meilleure utilisation des ressources s'impose, ce qui a poussé à planifier des actions qui ont été regroupées en cinq grands programmes que sont :

- l'accroissement de la productivité et de la production agricole ;
- les infrastructures et les équipements agricoles ;
- l'amélioration de l'accès aux marchés ;
- la gestion durable des forêts ;
- l'administration et la gestion du secteur.

Pour concrétiser la volonté du Gouvernement, des programmes bien ciblés ont été mis en chantier en 2005 en vue de répondre aux besoins des producteurs en matière de diversification agricole et au souci de parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il s'agit du Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA), du Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PASAN), et du Programme d'Appui à la Mécanisation Agricole. Ces programmes ont démarré et les efforts de la première phase sont concentrés sur les 10 spéculations que sont l'ananas, l'anacarde, le manioc, les cultures maraîchères (tomate, oignons et pomme de terre), le riz, le lait, l'aulacode, les volailles, les poissons et les crevettes.

### Evolution récente de l'offre des produits les plus cultivés au Bénin

Production							
Principal es Cultures	2001	2002		2003		2004	
	Tonne	Tonne	Variation (%)	Tonne	Variation (%)	Tonne	Variation (%)
Maïs	68590 2	79749 6	16,3	73820 9	-7,4	92790 2	25,7
Sorgho	16534 2	18263 9	10,5	16148 1	-11,6	17251 6	6,8
Igname	17009 82	21514 52	26,5	20397 64	-5,2	12307 84	-39,7
Manioc	27034 56	31549 10	16,7	23377 16	-25,9	21318 92	-8,8
Haricot	78353	13468 1	71,9	68369	-49,2	60866	-11,0
Voandzo u	12354	20573	66,5	9055	-56,0	11949	32,0
Tomate	11756 3	25427	-78,4	12544 0	393,3	14986 2	19,5
Gombo	58099	21413	-63,1	58083	171,3	70152	20,8
Arachides	12537	15277	21,9	11162	-26,9	10085	-9,6

	7	4		1		4	
Coton	39306 0	30689 0	-21,9	36578 2	19,2	36269 3	-0,8

**Source : DPP/Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)**

#### 4.7- Tourisme durable

Dans le domaine du tourisme, bien qu'il n'y ait pas eu une augmentation significative des infrastructures d'accueil et des sites touristiques au cours des dernières années, on note une progression sensible du nombre de touristes visitant le Bénin. Le Bénin est la 5<sup>ème</sup> destination touristique ouest africaine après le Ghana, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Nigeria : 14.000 touristes en 1993 ; 163.000 en 2000 et 170.500 en 2002.

Les principales activités au cours de l'année 2005, se résument : à l'opérationnalisation du plan d'action touristique ; l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de développement des zones à potentialités touristiques ; puis enfin au renforcement des capacités des professionnelles des acteurs touristiques. Au cours de cette année donc, de nombreuses actions ont été réalisées et de grands projets en chantier sont en cours de réalisation, en l'occurrence :

- le Projet d'Aménagement d'une zone touristique le long de la route des pêches ;
- la construction et la réhabilitation des palais royaux ;
- le Projet d'Aménagement des sites touristiques et de leurs voies d'accès, notamment l'embarcadère d'Abomey-Calavi ;
- le Projet de Construction de complexes hôteliers sur les sites touristiques (villages d'accueil touristique de Savalou et de Boukoumbé, complexe hôtelier Tanéka Koko, complexe hôtelier dans le Parc de la Pendjari).

S'agissant de la Route des Pêches, c'est un site touristique magnifique caractérisé par :

- un patrimoine naturel, riche et varié : cocoteraie – Océan Atlantique – lagune – forêt de mangrove et de raphia ;
- un patrimoine culturel et religieux prodigieux : vaudou–habitat traditionnel ;
- une possibilité d'excursion éco-touristique sur la lagune ;
- un climat de type subéquatorial caractérisé par une alternance de saisons de pluies et de saisons sèches ;
- l'existence d'une clientèle " proche " potentielle en quête de loisirs et de détente les week-ends ou en séjour pour les Béninois aisés et expatriés résidants au Bénin, et la clientèle des pays voisins.

## **ENGAGEMENT N° 5 : RENFORCER LE ROLE DU COMMERCE DANS LE DEVELOPPEMENT**

### **5.1- Structure du commerce au Bénin et politiques adoptées**

Les performances du Bénin en matière d'échange extérieur notamment en exportation dépendent du prix du coton, son principal produit d'exportation sur les marchés internationaux. Une baisse des exportations du coton dans le total des exportations de 80,68% en 1995 à 58,03% en 2002 a été compensée par une forte augmentation des exportations de produits alimentaires et d'élevage, de 6,56% en 1995 à 26,08% en 2002. Ses principaux pays importateurs sont l'UE, l'Inde, les Etats-Unis, le Japon et le Nigéria voisin. Les exportations vers le Nigéria représentent environ 7% de l'ensemble des exportations entre 2000 et 2002 mais ces chiffres ne tiennent pas compte des réexportations.

#### **5.1.1- Les politiques adoptées et les mesures prises par le Bénin pour renforcer le rôle du commerce dans le développement**

De nombreux efforts sont en train d'être consenti par le gouvernement avec l'aide des partenaires au développement pour que le commerce soit au cœur de la croissance économique du Bénin. En effet le Bénin en tant que pays admis à bénéficier du Cadre Intégré depuis 2003 s'est lancé dans le processus d'élaboration de l' Etude diagnostic du Cadre Intégré (EDIC) en 2004. Cette étude qui a été déjà validée en septembre 2005 vise à renforcer la stratégie commerciale du Bénin et à intégrer le plan d'actions dégagé dans la deuxième génération du DSRP en cours d'élaboration et qui sera mis en œuvre en 2007. Rappelons que le cadre intégré a été initié lors de la réunion d'octobre 1997 de l'organisation Mondiale du Commerce (OMC) pour faciliter la coordination de l'assistance technique en matière de commerce au PMA d'une part et, d'autre part, de promouvoir une approche intégrée dans cette assistance.

Par ailleurs, le Bénin pourra bénéficier du projet d'aide de la Banque Mondiale et de l'OMC aux négociations sur la facilitation des échanges. D'ici janvier 2006, il sera appuyé par la BM, l'OMC et l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) pour :

- mettre en place un Groupe (mécanisme) de Coordination et de Négociation sur la Facilitation des Echanges Internationaux (GCNFEI) ;
- créer une liaison « en temps réel » entre les négociateurs du Bénin basés à Genève et leurs experts du GCNFEI basés au Bénin pour l'analyse et le suivi des questions examinées à Genève ;
- fournir un outil d'évaluation, guide ou cadre pour aider le GCNFEI à évaluer les avantages qu'entraînent toutes les propositions qui sont à l'examen dans le cadre du processus de négociation sur la facilitation des échanges de l'OMC.

Ces appuis sont urgents et nécessaires pour permettre à la représentation du Bénin à Genève d'être soutenu par les experts Béninois spécialisée dans l'identification des problèmes que rencontre le Bénin sur les questions actuellement en cours d'examen à l'OMC dans le domaine de la facilitation des échanges. Le Groupe de Coordination et de Négociation sur la Facilitation des Echanges Internationaux (GCNFEI) qui sera mis sur pieds au Bénin d'ici fin décembre 2005 aura à examiner avec diligence les différentes propositions sur la facilitation des Echanges afin de rédiger des

communications qui seront exploitées comme des notes techniques par les représentants du Bénin à Genève.

## **5.2- Les institutions chargées de l'appui au commerce extérieur au Bénin**

Au Bénin, plusieurs institutions publiques comme privées ont à charge la conduite des questions relatives au commerce extérieure. Une étude diagnostic sur le commerce extérieure a révélé que les institutions nationales qui s'occupent du commerce extérieur au Bénin sont pour la plupart inefficaces. A quelques exceptions près, la plupart des services offerts par ces institutions ne se pas à la hauteur des exigences des exportateurs et opérateurs économiques qui ont besoins souvent de conseils et de renseignements utiles pour assurer une bonne marche de leurs activités. Il ressort de cet fait une revue de la pertinence de ces structures et une amélioration de leur fonctionnement.

## **5.3- Problèmes liées aux stratégies adoptées**

Au regard de la situation du Bénin en terme d'échange extérieur il se dégage ce qui suit :

- le Bénin a l'obligation de continuer à consolider ses efforts vers un régime d'échanges ouverts, au niveau international et régional
- les mécanismes de promotion des exportations et des investissements, y compris le Code des investissement et les autres exonérations, ne fonctionnent pas de manière efficiente. Les mécanismes de remboursement méritent d'être simplifiés et accélérés. La création d'une zone industrielle déjà prévue peut donner un coup d'accélérateur aux exportations de produits manufacturiers, s'il était mise en place et gérée de manière appropriée. Le Bénin devra mettre en œuvre pour limiter une éventuelle exploitation abusive de la zone franche et le risque de perte de revenus en veillant au respect des critères d'éligibilité
- les exportations officielles du Bénin sont dominées par le coton et les politiques menées n'ont jamais pu diversifier de manière significative les exportations de produits nouveaux
- le problème de qualité et de diffusion de statistique commerciale est encore d'actualité.

### **5.3.1- Problèmes liés à l'accès aux marchés multilatéraux**

Depuis son entrée dans l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le Bénin a toujours veillé à honorer ses engagements vis-à-vis de ce dernier. En 2003, l'accord sur l'évaluation en douane de l'OMC est entré en vigueur au Bénin. Tout le monde s'accorde à présent à reconnaître l'incidence négative, sur la réduction de la pauvreté, des barrières commerciales érigées contre les exportations des pauvres, tout particulièrement les produits agricoles.

Il faut noter le problème du coton où les subventions à la production des pays développés ont eu un effet néfaste sur les producteurs africains de coton notamment le Bénin.

#### **5.3.1.1- Accès préférentiels aux marchés des pays développés**

Le Bénin jouit d'un accès préférentiel aux marchés des pays développés dans le cadre du système généralisé de préférence des Etats-Unis, de la Convention de Coton de l'UE, et de l'Initiative « Tout sauf les armes ». En plus de cet accès de préférence, les Etats-Unis ont approuvé l'admissibilité du Bénin à l'accès en franchise en vertu de la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (AGOA) Le Bénin a reçu un visa d'exportation de produits d'habillement vers les Etats-Unis, mais jusqu'ici il n'a tiré aucun parti de l'AGOA contrairement aux autres pays africains qui ont considérablement augmentés leurs exportations de vêtements vers ce pays.

En somme, en l'absence de diversification des exportations au niveau à la fois des produits et des marchés, les préférences accordées par l'UE et les Etat-Unis sont de peu de valeur pour le Bénin. Compte tenu des tendances actuelles, les secteurs du cuir et des peaux, ainsi que celui des produits du poisson (surtout crevette) sont les seuls grands bénéficiaires de ces préférences.

#### **5.3.1.2- Problèmes liés à l'accès aux marchés régionaux au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO**

En dépit de la profonde intégration régionale au sein de l'UEMOA, les statistiques indiquent que le commerce intra UEMOA (exportations et importations) demeure faible : les échanges entre le Bénin et les pays membres de l'UEMOA étaient estimés à 11,8% en 2002. Le faible niveau des échanges à l'intérieur de l'UEMOA s'explique sans aucun doute par les coûts de transport élevés et par d'autres obstacles de fait que l'UEMOA doit cerner et surmonter. Au nombre de ces obstacles on peut citer le mauvais fonctionnement des services de transport ainsi que les coûts et les retards dus à la multiplication des postes de contrôle routier.

#### **5.4- Le commerce avec le Nigeria**

Le commerce béninois est profondément influencé par les politiques commerciales et la situation économique du Nigeria. Officiellement, les exportations vers le Nigeria représentaient environ 16% des exportations totales en 2002, soit un accroissement remarquable par rapport aux cinq années précédentes. Mais les exportations non officielles vers le Nigeria seraient beaucoup plus importantes, s'élevant à 6% du PIB et à environ un tiers des recettes douanières (estimation FMI, novembre 2004). Trois manières caractérisent les modes d'échange transfrontalier entre le Bénin et le Nigeria : le transit, la réexportation non officielle des marchandises officiellement importées au Bénin et la réexportation des marchandises après leur entreposage au Bénin.

Pendant que le Bénin tire des recettes considérables de la réexportation, une intense activité de contrebande échappe presque complètement à l'imposition. L'impact net de ce commerce informel en plein essor sur les recettes demeure par conséquent incertain. Le caractère opaque et complexe du transit et du commerce de réexportation rend difficile leur évaluation. D'une façon ou d'une autre, il existe une relation d'arbitrage entre les exportations productives et le commerce de réexportation. Le mémorandum de Badagry engage les deux gouvernements à collaborer pour promouvoir le commerce officiel et réduire la contrebande, mais la question des négociations entre les deux gouvernements est toujours d'actualité et tient à cœur au gouvernement béninois.

### **5.5- Diversification des exportations vers des secteurs non traditionnels : agriculture, pêche et tourisme**

La réduction de la dépendance envers le coton et le transit est une priorité essentielle pour le Bénin. Les mesures visant la diversification de l'économie béninoise se poursuivent et elles portent sur la promotion des filières comme l'anacarde, le karité, l'ananas, le manioc et l'igname

Malgré la croissance impressionnante de la production et des exportations de noix de cajou, et en dépit même de son plus grand potentiel, le secteur reste paralysé par un nombre d'obstacles :

- l'assistance technique aux producteurs est insuffisante ;
- les intrants tels que l'engrais et les insecticides ne sont pas facilement disponibles ;
- le marché financier n'accorde pas de crédit de fonds de roulement aux producteurs. Ces derniers doivent payer les intrants au comptant ou contracter des prêts à des taux d'intérêt usuriers auprès des grossistes et des acheteurs ;
- la commercialisation est désorganisée et se fait au petit bonheur. Il n'existe pour l'instant aucune organisation défendant les intérêts des producteurs ;
- les infrastructures sont insuffisantes.

### **ENGAGEMENT N°6 : REDUIRE LA VULNERABILITE ET PROTEGER L'ENVIRONNEMENT**

Dans ce secteur, l'année 2004 a connu d'intenses activités qui ont contribué effectivement à l'amélioration du cadre de vie des populations. Ainsi, au cours de cette année, le Gouvernement a exécuté des activités et projets pour un montant total de 28,484 milliards FCFA dont 1,926 milliards pour le fonctionnement et 26,558 milliards FCFA pour les investissements sur une prévision globale de 25,164 milliards FCFA.

Malgré les difficultés rencontrées lors de l'exécution du Plan de Travail Annuel et le retard enregistré dans le démarrage de certains projets et activités, le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU) a atteint un taux d'engagement global de 113,19%.

Au niveau de la réalisation des mesures contenues dans le DSRP, l'année 2004 a été marquée par des activités d'Information, d'Education et de Communication environnementale. Des ONG ont été recrutées, formées et ont organisé des séances d'IEC initiale et approfondie dans toutes les localités bénéficiaires d'ouvrages. Toujours dans le cadre de l'avance en 2004 par rapport aux mesures de l'Axe 2 concernant l'assainissement, l'énergie, l'environnement et actions correctives en 2005, la Banque de l'Habitat est devenue une réalité. Elle permettra, entre autres, de faciliter le financement de l'habitat. Comme action concrète pour lutter contre la pollution en milieu urbaine, une taxe basée sur le principe pollueur-payeur est instituée dans le cadre du budget de l'Etat en application de la loi cadre sur l'environnement. Du 04 au 08 Octobre 2004, Parakou a accueilli la

semaine de l'habitat, placée sous le signe du partenariat Etat, communes- et du développement local.

Les activités de campagnes de contrôle réglage de véhicules et des contrôles coercitifs de lutte contre la pollution atmosphérique continuent dans les villes de Cotonou, Porto-Novo et Parakou pour d'une part, sensibiliser les conducteurs de véhicules et les populations sur l'importance d'un bon entretien des véhicules dans le cadre de la lutte contre la pollution atmosphérique et d'autre part, amener les conducteurs et propriétaires de véhicules pollueurs à œuvrer à la réduction du taux de pollution.

Toujours, dans le cadre de la lutte contre la pollution atmosphérique, deux (02) garages ont été agréés (SOBEPAT et WCM-BENIN) et deux (02) autres ont été conventionnés (Auto star et Mutuelle confiance) par le Gouvernement pour contrôler et régler les véhicules. Des actions ont été également menées quant au passage à l'essence sans plomb à travers l'adoption d'un projet de décret portant obligation d'importer des véhicules automobiles équipés de pots catalytiques à partir du 1er janvier 2005 et la prise d'un arrêté interministériel fixant les normes de qualité de l'essence sans plomb commercialisée en République du Bénin. Grâce à ces actions, le Bénin est donc passé à l'essence sans plomb depuis le 31 décembre 2004 conformément au Plan d'Action National et sous-régional adopté en la matière.

La construction des deux (02) stations d'épuration des boues de vidange dans les villes de Porto-Novo et de Parakou a été achevée et le mode de gestion est identifié. Le projet de gestion des déchets solides de Cotonou et Ouidah s'exécute normalement. Les travaux de construction du lieu d'enfouissement sanitaire sont en cours.

De plus, des actions de lutte contre la désertification et la campagne de reboisement ont été organisées sur toute l'étendue du territoire national avec la mise en terre en 2004 de 98.081 plants. Le Fonds National pour l'Environnement (FNE) qui constitue désormais le mécanisme de financement des actions de protection et de sauvegarde de l'Environnement a été créé et son Conseil d'Administration est installé depuis le 23 juillet 2004.

Par ailleurs, les études de faisabilité du projet de protection de la côte à l'Est de Cotonou ont été achevées et les rapports définitifs sont disponibles et permettent de faciliter la recherche de financement auprès de nos partenaires au développement dont certains manifestent déjà leur intention de financement.

Quant à l'étude de faisabilité d'impact environnemental, le rapport provisoire a été validé le 29 décembre 2004 et rapport définitif est en cours.

Au cours de cette année, le Gouvernement a délivré cinquante huit (58) Certificats de Conformité Environnementale, suite à l'examen des rapports d'étude d'impact environnementale conduit par l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE).

Le Forum National sur le thème " Gouvernance Environnementale - Etat, Communes et Société Civile - Rôles et responsabilités ", préparé en 2003, s'est

effectivement tenu les 22 et 23 janvier 2004 et a permis de clarifier les rôles et compétences des acteurs et des structures impliqués dans la gestion de l'environnement au niveau national. Au cours dudit forum, une Charte Nationale sur la Gouvernance Environnementale a été validée et mis en vigueur par le décret N°2004-273 du 12 mai 2004. Les recommandations issues du Forum ont commencé par être mises en œuvre à travers :

- l'impression, l'édition et la vulgarisation en cours du document de la "Charte sur la Gouvernance Environnementale" ;
- l'actualisation du décret portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale pour le Développement Durable ;
- et l'organisation d'ateliers de formation à l'endroit des cadres, des responsables et animateurs d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) en vue de l'appropriation du contenu de la Charte.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, l'année 2004 a été marquée par l'opérationnalisation effective de la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT). Le Document de Stratégie Opérationnelle pour la mise en œuvre de la Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire du Bénin a été élaboré par la DAT et validé en 2005.

En matière de délimitation des frontières et de cartographie, la Commission Nationale de Délimitation de Frontières du Bénin continue ses travaux en ce qui concerne les frontières bénino-nigériane, bénino-burkinabè et bénino-togolaise. Par contre, au niveau de la frontière Bénino-Nigérienne, le jugement de la Cour Internationale de Justice de La Haye, sur ce différend frontalier qui met en jeu l'Île de Lété, est intervenu en 2005 et a confirmé la souveraineté de la République du Niger sur cette île en répartissant les autres îles entre les deux Etat.

Dans le domaine de l'Urbanisme et de l'Assainissement les travaux ont été réalisés à travers le Projet de Gestion Urbaine Décentralisée, le Programme de Réhabilitation (PGUD). L'objectif principal du PGUD est de développer le secteur urbain en renforçant les infrastructures au niveau des communes et les capacités des pauvres à participer au développement et à la prise de décision au niveau décentralisé. Le PGUD 1 a dépassé les objectifs prévus dans sa mise en œuvre. Cette performance de la première phase a amené la Banque Mondiale (BM) à programmer l'élargissement du projet à Kandi, Lokossa et Abomey-Calavi. Ainsi, le vendredi 04 novembre 2005, la BM a signé avec le Bénin un accord de crédit de ..... pour la phase 2. Le PGUD 2 participe à la stratégie globale de la BM à assister les municipalités de afin renforcer la capacité technique et financière de leur administration. D'importants travaux ont été également réalisés à travers les projets de la Voirie et de Assainissement des Principaux Centres Urbains, le Projet d'Assainissement des villes secondaires du Bénin, le Projet FED de réhabilitation de voiries et d'assainissement, le Projet de pavage de rues et d'assainissement dans la ville de Parakou, le Projet d'amélioration de la voirie dans le cadre du développement municipal de la ville de Parakou et les travaux de pavage sur les chantiers de viabilisation de périmètres d'accueil de logements économiques et de l'ex-champ de tirs à Cotonou.

Par ailleurs, six (6) plans directeurs d'urbanisme ont été élaborés ou actualisés pour les villes de Sèhouè, Adjara, Djougou, Natitingou, Abomey et Bohicon. Le Bénin a en 2004 mis en place et a lancé les activités de l'Observatoire Urbain National (OUN) qui est un instrument de planification et de gestion urbaine permettant une meilleure visibilité des villes, une base de données urbaines et d'indicateurs, un système de stockage de l'information et un outil d'aide à la prise de décision.

Au niveau des Départements, l'année 2004 a été particulièrement marquée par la mise en œuvre du Programme d'Assistance aux Communes qui a permis aux structures déconcentrées d'apporter des appuis-conseils aux élus locaux en matière d'Environnement, d'Habitat et d'Urbanisme. En effet, des activités de renforcement de capacités et d'appui ont été réalisées pour assister les élus locaux à mieux s'acquitter de leur mission. Il s'agit, entre autres :

- de l'organisation des ateliers sur la loi-cadre sur l'environnement et ses décrets d'application, la loi sur la Maîtrise d'Ouvrages Publics et le lotissement ;
- de la vulgarisation de l'Agenda 21 National dans les départements ;
- l'organisation du Concours " Meilleure Organisation de la Journée Mensuelle pour un Environnement Sain (JMES)" ;
- de l'organisation de la Journée Nationale de l'Arbre, de la Journée Mondiale de Lutte Contre la Désertification, de la Journée Mondiale de l'Environnement ;
- de l'assistance technique aux Communes dans la conception et la mise en œuvre de divers projets de construction ; du suivi des travaux de construction et de lotissement, etc.

## **ENGAGEMENT N° 7 : MOBILISER DES RESSOURCES FINANCIERES**

Le Bénin a entamé depuis plusieurs années une série de réformes avec l'assistance de la communauté internationale à travers trois programmes d'ajustement structurel pour sortir de sa crise économique et financière.

Elles sont orientées sur deux axes à savoir l'efficacité du recouvrement fiscal et l'amélioration de l'exécution et du contrôle des dépenses budgétaires.

### **7.1 – *Rappel des types de reformes***

Les réformes engagées ont touché divers centres d'intérêts qu'il est possible de classer en deux grandes classes :

- La fiscalité
- La gestion budgétaire

Le domaine de la fiscalité comprend aussi bien les réformes fiscales que douanières et le second concerne les questions liées à la programmation budgétaire.

Pour rendre lucide la lecture de ce rapport compte tenu de son libellé, il sera mis plus particulièrement l'accent sur la fiscalité.

## **7.2 – Sources de mobilisations financières induites par ces réformes**

### **✓ Au plan national**

Au niveau national on assiste à la mise en œuvre des mesures d'allègement, de simplifications, de transparence ainsi que celles visant la modernisation des régies financières ayant la gestion de la fiscalité.

En effet dès 1991 les taux des impôts et taxes alimentant le budget national ont été allégés. Le taux de l'impôt sur les Bénéfices Industriels et Commercial des sociétés est passé de 48% à 38%. La cotisation au fonds National d'Investissement et les impôts à faible rendement ont été supprimés. Le taux de la taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) fixé à 18% a remplacé des taux beaucoup plus élevés de l'impôt sur le chiffre d'Affaire Intérieur (ICAI) des activités de production et de prestation de service qui étaient de 25 ou 30%

En 1994, le Bénéfice Maximum Fiscal (BFM) a été supprimé par le gouvernement qui a décidé d'une nouvelle mesure de réduction du taux de la patente site spéciale qui passe de 1,5% du montant du marché à 0,25% en 1997. Dans ce même souci de simplification des taxes la TVA a remplacé une vingtaine de taxes assises sur le chiffre d'affaire au niveau du cordon douanier et en régime intérieur.

A la Direction Générale des Douanes et droits indirects (DGDDI) , en dehors des réformes commune à l'administration fiscale et douanière, il a été introduit des réformes spécifiques et qui sont relatives à la réduction et la consolidation de quinze taxes appliquées antérieurement en trois principales à savoir : le droit Fiscal, le Prélèvement communautaire de Solidarité et la TVA. Le tarif douanier comporte désormais cinq taux pour le droit fiscal à savoir 5%, 10%, 15%, et 20% pour les importations et 0% pour les exportations.

Pour tenir compte également du secteur informel en expansion rapide, il a été institué un acompte forfaitaire de 3% en 1993 portés à 5% en 1994 et à 10% depuis 1995 pour fiscaliser ledit secteur entre 1993 et 2002.

### **✓ Au plan communautaire**

Il s'agit d'un plan d'harmonisation établi au sein de la zone UEMOA à laquelle le Bénin appartient. Les domaines concernés par cette harmonisation sont :

1. la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : ce taux s'applique à l'ensemble des livraisons de biens et de prestations de services ainsi qu'aux importations
2. les droits d'assises : ils portent essentiellement sur six produits dont la base a été élargie en 2000.
3. les prélèvements sur les produits pétroliers : la fiscalité appliquée aux produits pétroliers et ses dérivés est indirects et est prélevée lors de la cession de ceux-ci
4. le régime fiscal applicable à la petite entreprise : le taux d'imposition fixé par UEMOA est compris dans une fourchette de taux supérieur à zéro (0) et

inférieur ou égal à 3%. Son prélèvement constitue un acompte à valoir sur les différents impôts dus par les entreprises relevant d'un régime réel d'imposition.

La mise en œuvre de ces nouvelles reformes a apporté de nombreux changements en matière de fiscalité

### **7.3 – Aperçu de quelques tendances de l'aide au développement**

La contribution des partenaires au développement est estimée à 237,70millions de \$EU en 2000 avec un taux d'accroissement de 1,5% par rapport à l'année précédente. L'accroissement de ce taux traduit l'augmentation du volume de l'aide déboursée principalement au niveau des projets d'investissement, de la coopération technique liée aux projets d'investissement et de l'aide alimentaire.

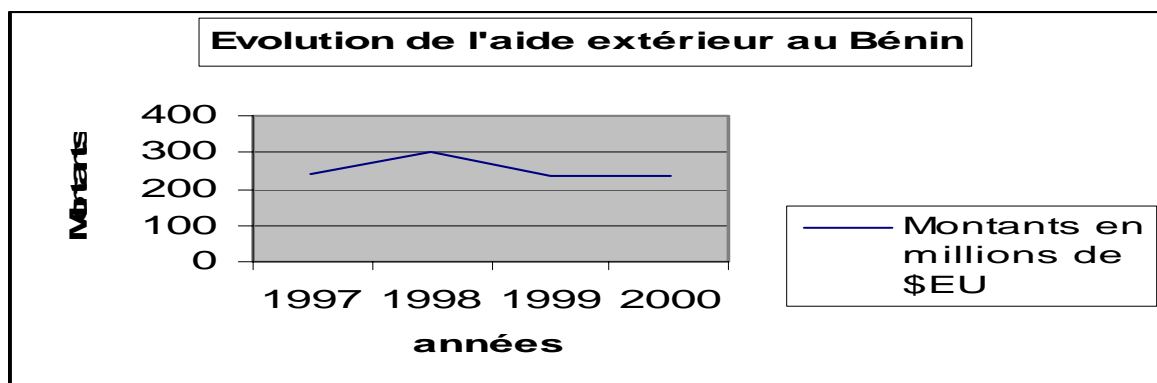
Signalons que comme chaque année, l'aide pu plique a connu une légère modification de sa structure en ce qui concerne les groupes de financement. Il varie d'une année à une autre. La contribution des dix premiers donateurs en 2000s'élève à 195,50milloins \$ et représente 82% du total des décaissements effectués cette année

**Tableau 1** : Situation des tendances observées dans les conditions d'aide (en millions de \$EU)

condition	1997	1998	1999	2000
Dons	150,3	221,9	163,7	152,0
Prêts	92,2	78,5	70,4	85,7
Total	242,7	300,4	234,1	237,7

L'examen du tableau ci-dessous révèle que 64%de l'aide extérieur au développement accordée au Bénin en 2000 a été octroyée sous forme de dons et 36% sous forme de prêts.

**Graphique1** : Evolution de l'aide extérieur au Bénin entre 1998 et 2000



L'observation du graphique ci-dessus montre que l'aide est plus importante en 1998 que les autres années.

## CONCLUSION

Au regard de l'évolution des indicateurs et des politiques, le Bénin s'efforce d'avoir de bonnes performances économiques, sociales et de gouvernance et d'honorer un tant soit peu les engagements pris vis-à-vis de la troisième Conférence de Bruxelles. Il reste beaucoup à faire pour mettre en œuvre de façon conséquente le Programme d'Actions pour la décennie 2001-2010. Le Bénin a besoin d'être soutenu dans ses efforts par la Communauté Internationale. L'agriculture étant le moteur de l'économie béninoise, les obstacles au commerce des produits agricoles alliés aux énormes subventions accordées en particulier par les pays riches, l'empêchent à l'instar des autres PMA, de maximiser les gains à titre des échanges.

L'endettement du pays constitue un autre grave obstacle aux efforts de développement et à la croissance économique. Le service de la dette absorbe une grande partie des maigres ressources budgétaires qui pourraient être consacrées aux services sociaux et productifs. Les mesures d'allègement de la dette du Bénin, en 2005, pourraient permettre la capitalisation d'une ressource importante pour la mise en œuvre conséquente des engagements de Bruxelles notamment dans le domaine social.

Comme le montre le Rapport, les réformes nécessaires devant conduire au développement existent, mais les ressources financières font défaut. A cet effet, il est indispensable de disposer d'un mécanisme efficace d'appui aux activités intergouvernementales d'examen et de suivi de la mise en œuvre du programme d'action. Ce mécanisme devrait également assurer la mobilisation des organismes des Nations Unies ainsi que d'autres organisations multilatérales compétentes, et faciliter la participation effective des PMA aux instances multilatérales appropriées.

Le succès du Bénin dans la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles dépendra, entre autres, de sa capacité humaine, institutionnelle et technique efficace liée à une politique de développement, d'exécution, de coordination et de surveillance.

Pour y parvenir, il serait souhaitable pour le Gouvernement d'établir et de renforcer les capacités pour l'exécution du Programme, et pour favoriser les liens de synergies avec d'autres Programmes de développement tels que : le Document de stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP), les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM), le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), etc.

Les efforts déployés par le Bénin au plan national n'ont pas encore donné les résultats escomptés. Parmi les obstacles à la réalisation du PAB, figurent la diminution des ressources, l'endettement lourd et insoutenable, la chute ou la volatilité des cours de matières premières, les entraves au commerce, le manque de diversification des exportations, et l'accès limité aux marchés pour les produits principaux des PMA, et enfin les contraintes liées à la production. A cet effet, l'accent doit être mis sur le développement des capacités de production des PMA, car

comment peut-on imaginer que les PMA accèdent aux marchés internationaux s'ils ne disposent pas des moyens essentiels à la production nationale.

Au demeurant, il apparaît clairement que les sept (07) engagements du Programme d'Action de Bruxelles sont des repères qui doivent permettre à chaque PMA de pouvoir s'imposer certaines rigueurs de gestion et de gouvernance dans un monde où les impératifs de développement commandent des efforts soutenus, la mobilisation de toutes les énergies et la coordination des acteurs de développement aux plans national, régional et international.



## Exécution du Programme d'Action pour les Pays les Moins Avancés pour la décennie 2001-2010

Point d'exécution de la matrice des mesures *version provisoire*

<b>Objectif :</b> Améliorer significativement les conditions humaines des pauvres dans tous les PMA durant la décennie 2001-2010										
Objectifs	Indicateurs	Progression déjà réussie (impact)						Evaluation	Politiques adoptées et mesures prises (résultats)	
		1990	2000	2002	2003	2004	2005		Actions Pays les Moins Avancés	Partenaires au développement
<b>Engagement 1.</b> Encourager une action axe sur la population										
Éliminer la pauvreté et s'engager dans la voie d'une croissance accélérée et de développement durable	- Accès à l'éducation (taux brut de scolarisation)	80 %					96%		Gratuité de l'inscription dans les écoles primaires publiques, construction des foyers des jeunes filles, appui aux efforts des APE, acquisition et ou distribution de manuels scolaires et matériels pédagogiques, renforcement des capacités en matière d'enseignement professionnel	



									<p>diverses les initiatives (activité génératrices de revenu);</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de l'établissement d'une base de données intégrées ;</li> <li>- Promotion de l'efficacité des marchés ;</li> <li>- Poursuite les réformes d'orientation et les efforts une bonne gestion économique plus efficace et rationnelle ;</li> <li>- Promotions des liens entre les différentes activités économiques</li> </ul>	
<b>Engagement 2.</b> Bonne Gouvernance au niveau national et international										
Promouvoir la bonne gouvernance aux niveaux national et international									<p>Au rang des stratégies et politiques figure la lutte contre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la corruption : dotation d'un Plan Stratégique de</li> <li>- Lutte contre la corruption <ul style="list-style-type: none"> <li>-le renforcement des capacités de gestion et d'absorption des ressources publiques ;</li> </ul> </li> </ul>	

									amélioration du processus de préparation budgétaire ; mise à jour des contrôles internes et audits, le renforcement des systèmes juridique et judiciaire, la consolidation de la démocratie et du dialogue social interne	
<b>Engagement 3.</b> Renforcer les capacités humaines et institutionnelles										
Rendre accessibles, à travers le système de soins de santé primaire, des services de santé génésique à tous les individus de l'âge voulu aussitôt que possible et au plus tard avant 2015	Taux de consultation prénatale				91,2%	93%				
	Taux de consultation postnatale est de 40,7% en 2003				40,7%	40,5%				
	Taux global d'utilisation des méthodes contraceptives				12,9%	13,2%			Promotion des méthodes contraceptives multiples et variées : Contraceptif Injectable ; Contraceptif Oral ; et Dispositif Intra-utérine disponibles dans les centres de santé publics et privés	Association Béninoise pour la Promotion Familiale (ABPF), Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)
	Taux brut de scolarisation des filles :		67,6 %	76,2 %	80,5%				Gratuité de l'enseignement primaire obligatoire pour les filles ; construction de lycée de jeunes filles ; projet de loi sur la scolarisation	USAID, UNFPA etc
Rendre disponible	Taux brut de scolarisation		97,2 %	109,3 %	107,1%					

la gamme la plus large possible de méthodes de planification familiale et de contraception sûres, efficace, à un prix abordable et acceptable	des garçons									obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans.	
Faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants, en particuliers les filles, les enfants en situation difficile et les enfants appartenant à des minorités ethniques, puissent suivre jusqu'au bout un enseignement primaire et obligatoire de qualité	Taux global de scolarisation		82,8 %	90,4 %	94,1%						
	Taux de réussite au CEP		71,1 %	64,2 %	61,5%						
	Taux d'achèvement de l'école primaire		41,3 %	46,2 %	49,1%						
Améliorer de 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes d'ici 2015, s'agissant en particulier des femmes, et assurer un accès équitable à une éducation de base	Taux d'alphabétisation des adultes					66,4%				adoption en mars 2001 d'une Déclaration de Politique Nationale pour l'Alphabétisation ; Création en 2004 de l'Institut National pour l'Alphabétisation	Coopération Suisse

et à l'éducation permanente pour tous les adultes										
Eliminer les disparités entre les sexes en matière d'éducation primaire et secondaire d'ici à 2015, et parvenir à l'égalité entre les sexes en matière de d'éducation d'ici 2015, en veillant plus particulièrement à garantir aux filles un accès intégral et égal à une éducation de base de qualité	Taux brut de scolarisation des filles				81%	84%				Gratuité de l'enseignement primaire obligatoire pour les filles ; construction de lycée de jeunes filles ; projet de loi sur la scolarisation obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans.
Ramener, d'ici à 2015, le taux de mortalité infantile au dessous des de 35 pour 1000 naissances vivantes										Campagnes de couverture vaccinales : Poliomyélite, Tétanos etc. ; dès la naissance jusqu'à l'âge de 5 ans
Ramener, d'ici à 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans au		98,6 pour 1000		90% pour 1000						

